

# Mémoire prébudgétaire

**Recommandations de l'ACQ  
dans le cadre des consultations  
prébudgétaires 2026-2027**



ASSOCIATION DE LA  
CONSTRUCTION DU QUÉBEC



## **Mémoire prébudgétaire**

Association de la construction du Québec  
9200, boulevard Métropolitain Est  
Montréal (Québec) H1K 4L2  
Téléphone : 514 354-0609

**Février 2026**



## Préambule

**Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.**

Unique agent patronal de négociation pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC-I), l'ACQ représente à ce titre près de 20 000 entreprises qui génèrent plus de 64 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie réglementée par la loi R-20.

Non seulement l'ACQ joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services, grâce à un important réseau de 10 associations régionales implantées dans 17 villes du Québec.

Elle est également présente dans le secteur résidentiel, notamment parce que les heures travaillées lors de la construction d'immeubles résidentiels de 6 étages ou plus sont déclarées dans le secteur commercial, ainsi que par l'entremise de sa filiale ACQ Résidentiel.

Fondée il y a près de 30 ans, l'ACQ Résidentiel, filiale de l'ACQ, est une entreprise reconnue et indépendante qui administre, notamment, des plans de garantie et offre des services spécialisés en construction résidentielle couvrant plusieurs secteurs : les condos neufs en hauteur, la transformation d'immeubles en copropriété, la rénovation et le marché de la revente.

# Sommaire des recommandations de l'ACQ au gouvernement

## Recommandation 1

Veiller à ce que les appels d'offres publics soient rigoureusement finalisés, cohérents et pleinement aboutis avant leur mise en marché afin de réduire les changements en cours de processus et d'assurer, dès le départ, la clarté, la précision et la constance des documents. De plus, identifier clairement les objectifs poursuivis, comme les besoins des donneurs d'ouvrage.

## Recommandation 2

Mettre en place des mécanismes visant à accélérer les processus administratifs, notamment en matière d'autorisations et d'approbations.

## Recommandation 3

Revoir les cadres contractuels et réglementaires afin d'assurer un partage plus équilibré et équitable des responsabilités entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs, en reconnaissant que certaines contraintes et risques échappent au contrôle des entreprises et ont des impacts directs sur les coûts, les échéanciers et la viabilité des projets.

## Recommandation 4

S'assurer que les ministères et les organismes prévoient des formulaires préremplis afin de réduire la charge administrative des entrepreneurs.

## Recommandation 5

Centraliser les mises à jour des renseignements d'entreprise dans un guichet unique permettant des gains de temps à plus de 17 800 entreprises en construction.

## Recommandation 6

Permettre une plus grande flexibilité entre les métiers liés à la finition intérieure et leurs tâches connexes.

## Recommandation 7

Créer un comité indépendant chargé de réaliser une évaluation nationale des infrastructures au Québec.

## Recommandation 8

Investir en priorité dans les projets de modernisation des infrastructures souterraines en eau.

**Recommandation 9**

Accorder aux constructeurs le plein remboursement de la taxe de vente pour les habitations locatives neuves afin de diminuer le loyer économique des nouveaux logements locatifs.

**Recommandation 10**

Bonifier le crédit de la taxe de vente sur les habitations neuves pour les premiers acheteurs, et ce, en fonction du prix de vente afin de faciliter l'accès à la propriété.

**Recommandation 11**

Entamer un vaste chantier pour réviser de manière exhaustive le système d'enseignement des métiers de la construction et mieux aligner l'offre de formations sur les besoins du marché du travail.

**Recommandation 12**

Mettre en place un plan d'action chiffré, aligné avec la réalité du milieu, afin de réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

**Recommandation 13**

Réallouer les ressources financières considérables destinées aux représentants en santé et en sécurité (RSS) à des mesures de prévention mieux ciblées qui auraient un plus grand impact sur le bilan lésionnel de l'industrie.

**Recommandation 14**

Octroyer un crédit d'impôt spécifique à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

**Recommandation 15**

Assurer le financement des programmes sur 5 ans afin de tenir compte des cycles d'adoption et d'implantation des innovations dans les entreprises du secteur.

**Recommandation 16**

Soutenir financièrement les associations d'entrepreneurs dans le développement d'emplois durables et de formations sur divers sujets de la construction.

**Recommandation 17**

Accorder du soutien financier aux petites et moyennes entreprises (PME) visant la valorisation des matières de construction, rénovation et démolition (CRD) provenant des chantiers de construction.

**Recommandation 18**

Augmenter le nombre de points de dépôt acceptant les matières de CRD provenant des chantiers et en améliorer l'accessibilité pour les entrepreneurs (entente avec les écocentres).



# **TABLE DES MATIÈRES**

**Préambule 3**

**Sommaire des recommandations  
de l'ACQ au gouvernement 4**

**Contexte économique pour 2026 8**

**Coûts de construction 11**

**Efforts d'accroissement de la productivité 14**

**Amélioration de la planification des investissements  
en infrastructures 14**

**Mise en œuvre de solutions à la pénurie de logements 16**

**Accroissement de la main-d'œuvre qualifiée  
pour répondre à la demande 17**

**Priorisation de la santé et de la sécurité des travailleurs 19**

**Amélioration de la productivité des entreprises  
grâce à l'innovation 21**

**Construction durable 22**

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE POUR 2026

En ce début d'année, les niveaux d'incertitude et d'instabilité qui planent au-dessus de l'industrie de la construction demeurent particulièrement élevés. Les négociations prévues à l'été prochain dans le cadre de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) pourraient entraîner des répercussions non négligeables sur l'économie québécoise et canadienne.

Le gouvernement du Québec prévoit, dans sa plus récente mise à jour économique, que la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,1% en 2026<sup>1</sup>. Toutefois, ces prévisions sont dépendantes de la conjoncture commerciale, notamment avec les États-Unis et les changements potentiels concernant les droits de douane. Certaines mesures prises en 2025 dans le cadre de la guerre tarifaire pourraient rester en place, tandis que d'autres pourraient s'y ajouter ou être modifiées au cours des prochains mois. Cette incertitude commerciale pourrait se répercuter sur les prévisions des entreprises et leur volonté de développement, mais aussi sur les capacités d'investissements, pourtant nécessaires, des autorités publiques.

Le déficit budgétaire du Québec est estimé à 12,4 G\$, et ce, après le versement au Fonds des générations<sup>2</sup>. Cela devrait avoir des conséquences sur les projets d'infrastructures publiques, qui sont déjà au ralenti. D'ailleurs, malgré une volonté, principalement au niveau fédéral, d'investir dans des infrastructures, par exemple en défense, le ralentissement annoncé des investissements publics, particulièrement en éducation, est une source d'inquiétude importante pour l'industrie de la construction. Ce repli progressif dans le secteur institutionnel-commercial se traduira par une baisse de 2% des heures travaillées, pour un total d'environ 119 millions d'heures prévues en 2026 contre 121,5 millions en 2025.

## Heures travaillées en construction R-20 (en millions)<sup>3</sup>

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**
<b>Génie civil et voirie</b>	31,7	37,6	39,0	39,6	40,5	39,5	40,5
<b>Industriel</b>	9,2	11,4	11,5	11,7	14,9	17,5	15,0
<b>Institutionnel et commercial</b>	88,4	105,3	117,5	119,8	119,2	121,5	119,0
<b>Résidentiel</b>	33,2	41,9	42,3	36,9	36,2	37,5	38,8
<b>Total Variation</b>	<b>162,4</b> <b>-8,5 %</b>	<b>196,2</b> <b>20,8 %</b>	<b>210,2</b> <b>7,0 %</b>	<b>208,1</b> <b>-1,0 %</b>	<b>210,9</b> <b>1,0 %</b>	<b>216,0</b> <b>2,0 %</b>	<b>213,3</b> <b>-1 %</b>

Source : Commission de la construction du Québec (CCQ).

\* : Estimation de la CCQ.

\*\* : Prévisions de la CCQ.

<sup>1</sup> Ministère des Finances (2025). *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2025*.

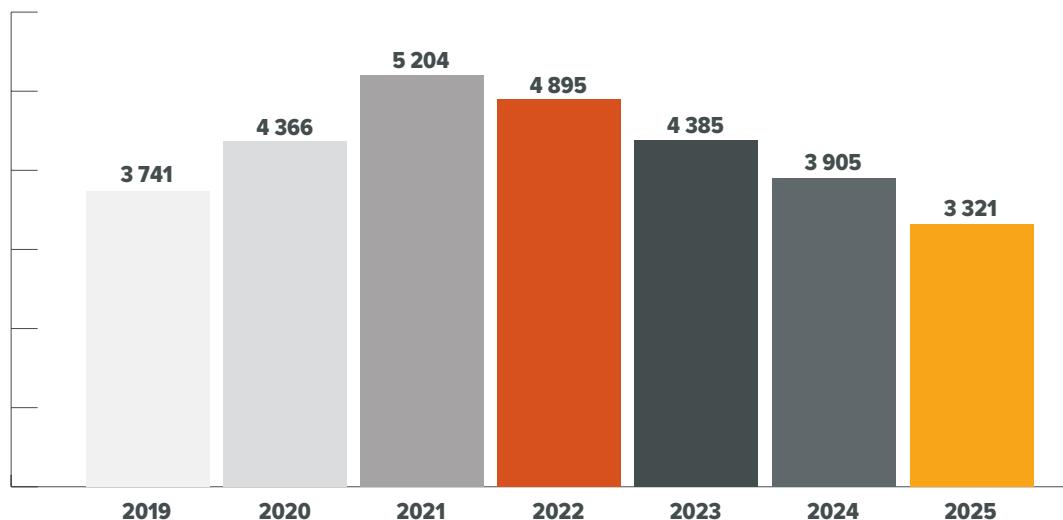
<sup>2</sup> Ministère des Finances (2025). *Sommaire économique et financier du Québec – Automne 2025*.

<sup>3</sup> CCQ (2025). « *Les prévisions pour l'ensemble de l'industrie en 2026* ». Perspectives. P. 3.

Le secteur de la construction a démontré sa capacité de résilience en 2025, qui a été une année record en termes d'heures travaillées. Toutefois, la réduction des investissements et du nombre de projets dans la filière batterie aura des impacts sur le secteur industriel et commercial, avec la création d'un potentiel creux d'activité pour les prochains mois. La CCQ estime que le recul dans le seul secteur industriel sera de 14%, et qu'une baisse de 2,7 millions d'heures est à prévoir pour l'ensemble de l'industrie.

En outre, l'année 2025 a été marquée par une baisse du nombre d'appels d'offres dans les secteurs IC-I. En effet, alors qu'en 2024, le gouvernement avait lancé près de 3905 appels d'offres, que ce soit pour de la nouvelle construction ou de la rénovation de bâtiment, il en a lancé 3321 en 2025. Cette diminution préoccupe grandement l'ACQ.

### Nombre d'appels d'offres



Source : Système électronique d'appel d'offres (SEAO) – données disponibles en ligne Système électronique d'appel d'offres (SEAO) - Jeu de données - Données Québec

À l'incertitude économique s'ajoutent les enjeux entourant la pénurie de main-d'œuvre, qui demeure en haut de la liste des problèmes auxquels doit faire face l'industrie. Rappelons que, pour la période 2026-2029, la CCQ anticipe qu'il faudra recruter 16 000 personnes annuellement pour répondre aux besoins. Ce manque de main-d'œuvre qualifiée pourrait avoir des impacts sur les grands projets d'envergure, comme le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui prévoit avoir besoin de 35 000 travailleurs et travailleuses<sup>4</sup>. Il existe donc un risque accru de tension sur le marché du travail et une nécessité cruciale d'investir dans la formation pour que plus de personnel qualifié travaille sur les chantiers actuels et futurs.

Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre vient également complexifier la résolution de la pénurie de logements au Québec. Dans le but de résorber la crise actuelle et de rétablir l'abordabilité des logements, près de 100 000 nouvelles mises en chantier seront nécessaires sur une base annuelle d'ici 2035<sup>5</sup>, selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

En résumé, bien que le secteur de la construction au Québec fasse encore face à d'innombrables défis, sa capacité de résilience pour les périodes d'incertitudes économiques à venir s'annonce forte. Les recommandations de l'ACQ visent à assurer que notre industrie puisse continuer de contribuer pleinement à l'essor économique du Québec, et ce, en lui donnant toutes les ressources nécessaires afin de surmonter les enjeux auxquels nous sommes actuellement confrontés.

<sup>4</sup> Hydro-Québec (2023). Vers un Québec décarboné et prospère – Plan d'action 2035.

<sup>5</sup> SCHL (2025). « Pénurie de logements au Canada : un nouveau cadre d'analyse ». En ligne : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/recherche-sur-le-logement/rapports-de-recherche-en-habitation/accroître-l'offre-de-logements/pénurie-logements-canada-nouveau-cadre-danalyse>.



# COÛTS DE CONSTRUCTION

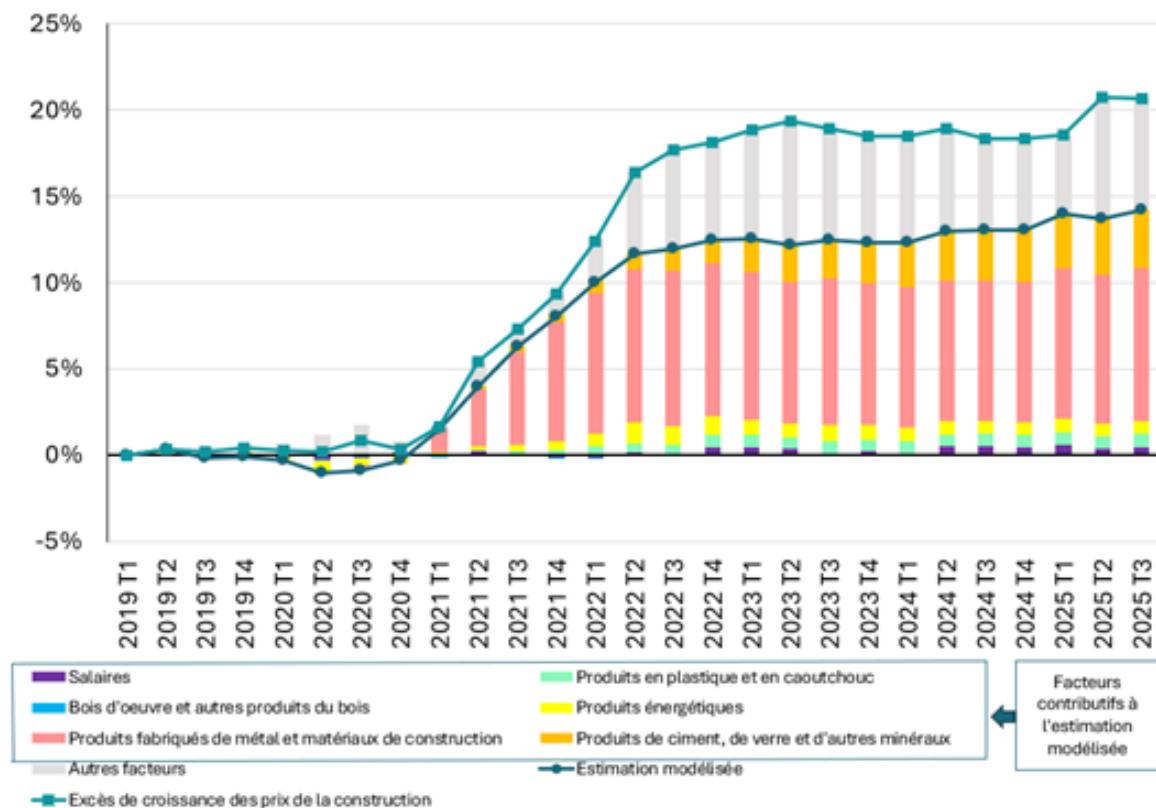
## Réduire les coûts de construction

Les coûts de construction sont complexes : ils dépendent d'une multitude de facteurs sur lesquels ni les donneurs d'ouvrage ni les acteurs de l'industrie n'ont de contrôle. Pensons au contexte géopolitique et aux phénomènes macroéconomiques, tels que l'imposition de tarifs douaniers, le taux de change, l'inflation ou les conflits armés.

Bien que les salaires et avantages sociaux dans l'industrie puissent sembler importants, ils sont dans les normes de ce qui se fait en milieu syndiqué et industriel. Des comparaisons avec des industries similaires et avec le secteur de la construction à l'extérieur du Québec démontrent que les taux horaires ainsi que les avantages sociaux s'avèrent compétitifs, notamment en raison d'une organisation du travail sans sécurité d'emploi ni ancienneté<sup>6</sup>.

La hausse récente des coûts de construction ne provient pas majoritairement d'une augmentation des marges de profit ou des salaires. A priori, les prix de certains intrants majeurs, comme le bois et les produits métalliques, sont plus susceptibles d'avoir largement contribué à cette hausse. La contribution de chaque facteur a été quantifiée ; l'analyse révèle que le prix des matériaux a un effet inflationniste sur celui des coûts de construction. De plus, d'autres facteurs liés à la réglementation et aux normes ont aussi une forte incidence sur la hausse des coûts (zone grise sur le graphique). Nous traiterons de cet aspect à la section suivante.

## Contributions à l'excès de croissance des prix des bâtiments non résidentiels



Source : Étude de la firme AppEco pour le compte de l'ACQ utilisant les données de Statistique Canada (tableaux 18-10-0289-01, 18-10-0266-01 et 36-10-0478-015).

<sup>6</sup> Delagrange, Louis, avec la collaboration de Jean-Luc Pilon (2009). *Histoire des relations du travail dans la construction*. Les Presses de l'Université Laval.

Si les enjeux mis en lumière sont multiples, l'importance de réduire les délais et les retards demeure un élément récurrent. En effet, ceux-ci constituent l'une des principales causes de dépassement de coûts. Des mécanismes efficaces et transparents de dialogue entre entrepreneurs, professionnels et donneurs d'ouvrage permettraient de réduire les incompréhensions, d'éviter les retards et de limiter les coûts additionnels. Une bonne communication entre tous les intervenants contribuerait en outre directement à améliorer la productivité et la qualité des ouvrages.

Les différents modes de réalisation, l'allègement réglementaire, l'implantation de solutions technologiques et la formation de la main-d'œuvre sont tous des éléments sur lesquels des recommandations spécifiques sont formulées.

### RECOMMANDATION 1

**Veiller à ce que les appels d'offres publics soient rigoureusement finalisés, cohérents et pleinement aboutis avant leur mise en marché afin de réduire les changements en cours de processus et d'assurer, dès le départ, la clarté, la précision et la constance des documents. De plus, identifier clairement les objectifs poursuivis, comme les besoins des donneurs d'ouvrage.**

### RECOMMANDATION 2

**Mettre en place des mécanismes visant à accélérer les processus administratifs, notamment en matière d'autorisations et d'approbations.**

### RECOMMANDATION 3

**Revoir les cadres contractuels et réglementaires afin d'assurer un partage plus équilibré et équitable des responsabilités entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs, en reconnaissant que certaines contraintes et certains risques échappent au contrôle des entreprises et ont des impacts directs sur les coûts, les échéanciers et la viabilité des projets.**

Par ailleurs, l'ACQ, membre de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction, salue l'adoption par le gouvernement du Québec du *Règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction*<sup>7</sup>. En vigueur depuis le 8 septembre 2025, ce règlement instaure un calendrier de paiements mensuels pour les organismes publics, facilitant le règlement rapide des différends et assurant le bon déroulement des chantiers ainsi qu'une meilleure prévisibilité pour les entreprises. Il s'agit d'une avancée majeure et déterminante pour le secteur de la construction.

Cependant, ce dernier fait face à d'autres enjeux en ce qui concerne les délais de paiement lorsque le donneur d'ouvrage est une ville ou une municipalité régionale de comté (MRC). Les enjeux étant à géométrie variable, nous souhaitons une amélioration de l'uniformité quant au paiement des travaux effectués pour une municipalité et le règlement rapide des différends. Un règlement similaire à celui cité précédemment devrait être adopté, et ce, dans les meilleurs délais.

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec (2025). Gazette officielle du Québec. En ligne : [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2025F/86131.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2025F/86131.pdf).

## Alléger la réglementation

Nous sommes convaincus que l'amélioration de la productivité et la diminution des coûts de construction passent par l'allègement de la réglementation et des formalités administratives, qui imposent un poids économique considérable sur la compétitivité et la croissance des entreprises. Bref, des efforts supplémentaires en ce sens apparaissent absolument nécessaires, car chaque étape additionnelle qui exige du temps entraîne inévitablement une hausse du coût des projets.

Au cours des derniers mois, l'ACQ a procédé à une recension étroite et chiffrée de l'impact des obligations réglementaires et administratives sur l'industrie. **Voici les principaux enjeux réglementaires, leurs coûts et les solutions possibles afin de diminuer le fardeau économique pour les entrepreneurs en construction.** Nous sommes convaincus que ces mesures auront un impact à la baisse sur les coûts des projets.

Afin de réduire le temps de conformité lié au renouvellement des permis et licences, les ministères et organismes devraient s'inspirer des pratiques du registre des entreprises du Québec (REQ) et de l'Autorité des marchés publics (AMP), qui transmettent des formulaires préremplis permettant un renouvellement sans modification ou se limitant aux informations ayant fait l'objet d'un changement. Les entreprises n'auraient ainsi qu'à réviser les données existantes et compléter les éléments manquants.

Dans ce contexte, les entreprises consultées dans le cadre du recensement de l'ACQ recommandent la généralisation de formulaires préremplis fondés sur les informations déjà détenues par les ministères et les organismes publics, une mesure qui générera un gain annuel estimé à 133 M\$ pour le seul secteur de la construction.

### RECOMMANDATION 4

**S'assurer que les ministères et les organismes prévoient des formulaires préremplis afin de réduire la charge administrative des entrepreneurs.**

Les mesures 19 et 21 figurant au Plan d'action 2020-2025 sur l'allègement réglementaire<sup>8</sup> prévoient de:

- mettre en place, dans le secteur de la construction et dans tous les autres secteurs, un outil de gestion des permis de façon à faciliter les renouvellements, à l'intérieur de la Zone entreprise<sup>9</sup>;
- centraliser, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, les différents services provinciaux en un guichet unique (RBQ [Régie du bâtiment du Québec], CCQ, Revenu Québec [RQ], AMP) dans la Zone entreprise<sup>10</sup>.

Effectivement, l'ACQ croit qu'il est essentiel de centraliser les mises à jour des renseignements d'entreprise dans un guichet unique afin d'éliminer les déclarations répétées auprès du REQ, de l'AMP, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) et de la RBQ. À l'aide du NEQ servant d'identifiant unique, les entreprises pourraient déclarer une seule fois les changements à apporter (adresse, établissements, administrateurs, etc.), lesquels seraient ensuite **partagés entre les ministères et les organismes**. Une meilleure intégration des systèmes permettrait en outre d'alléger considérablement les formulaires administratifs, avec un impact majeur pour les entreprises du secteur de la construction.

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec (2021). Moins de paperasse - Pour une relance innovante et efficace (Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025). p.49

<sup>9</sup> Ibid., p. 49

<sup>10</sup> Ibid., p. 50.

### RECOMMANDATION 5

Centraliser les mises à jour des renseignements d'entreprise dans un guichet unique permettant des gains de temps à plus de 17 800 entreprises en construction.

## EFFORTS D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

### Assurer une meilleure flexibilité entre les métiers liés à la finition intérieure

La polyvalence est une qualité qui a fait ses preuves dans l'industrie de la construction, et les métiers de la finition intérieure – carreleur, plâtrier, peintre, poseur de systèmes intérieurs, poseur de revêtements souples, charpentier-menuisier – n'y font pas exception. En effet, il existe plusieurs raisons d'améliorer la flexibilité entre ces métiers et leurs compétences et tâches respectives, qui ont de multiples points en commun et se recoupent dans leurs formations respectives.

L'exécution de plusieurs de ces tâches est déjà permise par le *Règlement sur les travaux bénévoles de construction*; il est donc logique que cela s'applique également au travail rémunéré. Aucune des tâches des métiers de la finition intérieure ne porte sur des travaux à haut risque pour la santé et la sécurité, à haut degré d'exclusivité – électricité, tuyauterie, etc. – ou touchant à l'intégrité structurelle du bâtiment.

Cette flexibilité permet non seulement d'accroître l'efficacité et l'agilité des salariés de l'industrie de la construction en améliorant le contrôle des coûts indirects, notamment sur les plans du transport et des délais d'exécution, mais aussi d'augmenter l'autonomie des équipes de travail et de mieux faire face aux situations imprévues. Rappelons à cet effet qu'il ne s'agit en aucun cas de supprimer ou de marginaliser des métiers, mais bien de revaloriser leur expertise. Il nous apparaît aussi crucial de rappeler que les autres provinces canadiennes permettent déjà un niveau de polyvalence et de partage de tâches qui s'avère autant sinon plus important que celui que nous soutenons. Il s'agit de permettre la même agilité aux entrepreneurs et aux clients du Québec.

### RECOMMANDATION 6

Permettre une plus grande flexibilité entre les métiers liés à la finition intérieure et leurs tâches connexes.

## AMÉLIORATION DE LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

Tandis que le Conseil canadien des infrastructures a publié sa première évaluation nationale des infrastructures<sup>11</sup>, évaluation qui fait état de la nécessité d'investir dans les infrastructures essentielles, comme celles de l'eau, l'ACQ s'inquiète du report de nombreux projets d'infrastructures publiques au Québec.

### Mettre en place une évaluation nationale des infrastructures pour le Québec

La mise en place d'une évaluation nationale des infrastructures, outil essentiel pour le Québec, permettrait d'avoir un portrait clair et complet des infrastructures existantes. Cette vue d'ensemble est cruciale pour orienter les investissements selon les besoins réels. Cette planification se ferait en tenant compte des besoins de main-d'œuvre en construction dans chaque région de la province.

<sup>11</sup> Conseil canadien des infrastructures (2025). Bâtir les fondations de demain : Évaluer l'infrastructure favorisant le logement au Canada. En ligne : <https://conseilcanadiendesinfrastructures.ca/evaluation-nationale-des-infrastructures>.

De surcroît, cette évaluation contribuerait à dépolitisier les questions d'infrastructures. Le fait de confier l'analyse et la planification à un comité indépendant composé de gens issus du milieu de la construction et d'experts de divers horizons – universités, secteurs public et privé, municipalités, communautés autochtones, etc. – ferait en sorte que le processus décisionnel gagnerait en transparence et en crédibilité. Les projets prioritaires seraient déterminés sur la base de critères objectifs, tels que l'état des infrastructures, les projections démographiques, les changements climatiques et les réalités économiques régionales. En outre, cette approche garantirait une meilleure répartition des ressources, évitant que certaines régions soient laissées à elles-mêmes au profit de projets à forte visibilité politique.

Par ailleurs, une telle évaluation permettrait de répondre aux défis croissants liés aux changements climatiques en intégrant des critères de durabilité et de résilience dès la phase de planification. Les infrastructures pourraient ainsi être conçues afin de résister aux phénomènes météorologiques extrêmes tout en minimisant leur empreinte environnementale. Cela s'inscrirait dans les objectifs plus larges du Québec en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement planétaire.

Enfin, elle permettrait de réduire les cycles dits de «boom and bust» (emballlement-effondrement), qui caractérisent souvent le secteur de la construction. En planifiant les investissements sur le long terme, le gouvernement pourrait éviter des périodes de surchauffe suivies de ralentissements, ce qui stabiliserait l'industrie pour mieux équilibrer le développement. Bref, cela serait bénéfique non seulement pour les entreprises du secteur, mais aussi pour les travailleurs, qui occuperaient des emplois plus stables et profiteraient d'une formation continue adaptée aux besoins de l'industrie.

## RECOMMANDATION 7

**Créer un comité indépendant chargé de réaliser une évaluation nationale des infrastructures au Québec.**



## Investir dans les infrastructures en eau

Actuellement, de nombreuses municipalités priorisent l'investissement dans la modernisation de leurs infrastructures en eau afin de résorber la pénurie de logements, la vétusté des aqueducs et autres ouvrages obligeant les promoteurs à mettre sur la glace leurs projets immobiliers.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) estime que le déficit de maintien d'actifs dans les infrastructures municipales d'eau atteignait 45 G\$ en 2023, un chiffre qui approcherait aujourd'hui les 50 G\$. La récente annonce de l'entente entre Québec et Ottawa concernant le versement de près d'un milliard de dollars qui seront versés au Québec via le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL)<sup>12</sup> est un pas dans la bonne direction. Toutefois, il reste encore de nombreuses entraves au développement de projets résidentiels, dont ce déficit concernant les infrastructures en eau.

Il est primordial que tous les acteurs continuent de travailler conjointement pour s'attaquer à cet enjeu. D'ailleurs, l'ACQ fait partie du Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement<sup>13</sup>, qui étudie spécifiquement cette question.

### RECOMMANDATION 8

**Investir en priorité dans les projets de modernisation des infrastructures souterraines en eau.**

## MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS À LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

Depuis plusieurs années, le Québec vit une crise de l'habitation qui se caractérise par un manque chronique de logements. Si la reprise des mises en chantier en 2025 est encourageante, l'objectif de construire 100 000 nouveaux logements par année pour rétablir l'abordabilité est loin d'être atteint.

Devant cette situation, plusieurs pistes de solutions peuvent être mises en place de manière simultanée afin de rendre les habitations plus abordables au Québec et de stabiliser l'offre.

### Réduire l'autocotisation pour les nouveaux projets de logements locatifs

La première piste de solution porte sur l'exemption de la TVQ afin d'accorder aux constructeurs le plein remboursement de la taxe de vente pour les habitations locatives neuves. La TVQ représente un coût supplémentaire de 9,975 % qui vient s'ajouter directement aux coûts de construction, déjà très élevés, des projets de logements locatifs neufs. Le constructeur doit lui-même effectuer, lors de l'achèvement de l'immeuble, le paiement de la TVQ sur la juste valeur marchande (JVM) de chaque logement, incluant le bâtiment et le terrain, comme s'il vendait l'immeuble... à lui-même. C'est ce qu'on appelle le « principe d'autocotisation ».

Mentionnons également que, selon les modalités actuelles d'application de la TVQ pour une habitation locative neuve, une portion (maximum de 36 %) de la TVQ peut être remboursée. Toutefois, l'établissement du seuil maximal donnant droit à un remboursement, actuellement de 225 000 \$ par unité (selon la JVM de chaque logement), date de 2011 et n'a jamais été indexé depuis. Ce plafond ne correspond plus du tout à la réalité d'aujourd'hui, les coûts de construction étant substantiellement plus élevés qu'à l'époque. Afin de mieux refléter la réalité du marché actuel, **ce seuil devrait être revu à la hausse pour atteindre 450 000 \$ par unité.**

<sup>12</sup> Association de la construction du Québec (2026). L'ACQ et l'IDU saluent l'entente entre les gouvernements du Canada et du Québec afin d'augmenter et d'accélérer la construction de logements.

<sup>13</sup> Association de la construction du Québec (2025). Crise des infrastructures en eau liées au logement – Mise sur pied d'un groupe tactique.

Par conséquent, l'abolition de la TVQ pourrait faire passer les projets locatifs en développement de « non rentables » à « rentables », ce qui aurait nécessairement un impact bénéfique pour stimuler la construction d'unités locatives. Toute réduction de l'autocotisation pour les nouveaux projets de ce type permettrait de diminuer les mises de fonds requises, de favoriser l'abordabilité des loyers pour les locataires, et de rendre plus de projets financièrement viables. En somme, cela permettrait d'augmenter l'offre de logements locatifs pour pallier la pénurie qui sévit.

En ce qui a trait aux habitations neuves achetées par des propriétaires-occupants, il existe un remboursement partiel de la TVQ de 50 % du montant payé lorsque le prix de l'habitation et du terrain ne dépasse pas 200 000 \$. La proportion du montant remboursé diminue ensuite et devient nulle lorsque le prix dépasse 300 000 \$.

L'Ontario rembourse une partie de la taxe provinciale qui s'applique sur la première tranche de 400 000 \$ d'une habitation neuve, peu importe la valeur totale de celle-ci. De son côté, le gouvernement fédéral offre désormais le plein remboursement de la TPS aux premiers acheteurs d'une habitation d'une valeur maximale de 1 M\$, ainsi qu'un remboursement partiel pour les propriétés dont la valeur oscille entre 1 et 1,5 M\$.

L'ACQ propose donc de bonifier le crédit de la taxe de vente sur les habitations neuves pour les premiers acheteurs, et ce, en fonction du prix de vente pour faciliter l'accès à la propriété.

### **RECOMMANDATION 9**

**Accorder aux constructeurs le plein remboursement de la taxe de vente pour les habitations locatives neuves afin de diminuer le loyer économique des nouveaux logements locatifs.**

### **RECOMMANDATION 10**

**Bonifier le crédit de la taxe de vente sur les habitations neuves pour les premiers acheteurs, et ce, en fonction du prix de vente afin de faciliter l'accès à la propriété.**

## **ACCROÎSSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE**

### **Diversifier l'offre de formations**

L'entrée des travailleurs par le biais des bassins de main-d'œuvre reste encore la norme dans l'industrie de la construction au Québec. Conscients de cet enjeu, de nombreux employeurs doivent proposer des formations pour renforcer les compétences et répondre aux besoins du marché. Or, certaines techniques, qui s'avèrent pourtant nécessaires sur les chantiers, ne figurent toujours pas dans le curriculum des diplômes d'études professionnelles (DEP), obligeant ainsi les entreprises à former elles-mêmes, à l'interne, les travailleurs diplômés qu'elles embauchent afin de s'assurer que leurs connaissances sur les pratiques actuelles sont à jour.

À cela s'ajoutent les longs délais d'actualisation de certains programmes de DEP concernant la productivité des travailleurs diplômés. En effet, de trop nombreux DEP ne suivent pas la réalité des chantiers, privant les diplômés d'acquérir les qualifications requises. Dans le but d'accroître la productivité, il est nécessaire d'accélérer l'actualisation des DEP afin que les futurs diplômés soient au fait des nouvelles pratiques de l'industrie. Cela requiert également de débloquer des sommes pour procéder à la révision des équipements et des matériaux nécessaires dans les centres de formation professionnelle (CFP).

Par ailleurs, il existe des disparités régionales quant à l'offre de formations. Certains programmes sont encore trop concentrés dans les régions de Québec et de Montréal, où les listes d'attente pour intégrer les cohortes populaires sont longues. Parallèlement, de nombreux programmes peinent à attirer des étudiants et/ou sont peu fréquentés malgré les besoins de main-d'œuvre de l'industrie. Dans bien des cas, plutôt que de faire des études qui, souvent, exigent de se délocaliser, il est plus facile et attrayant pour les jeunes qui souhaitent travailler dans l'industrie de passer par un bassin de main-d'œuvre, car cela leur permet de devenir salariés plus rapidement.

Dans le but de réduire la proportion d'entrées par bassin, le gouvernement doit non seulement permettre l'ouverture de nouvelles cohortes, mais aussi soutenir activement la délocalisation des programmes des CFP désireux d'exporter leur expertise. Cela nécessite en outre de déployer des mesures d'attractivité pour favoriser l'inscription des étudiants.

### **Accroître la diplomation par les expériences professionnalisantes**

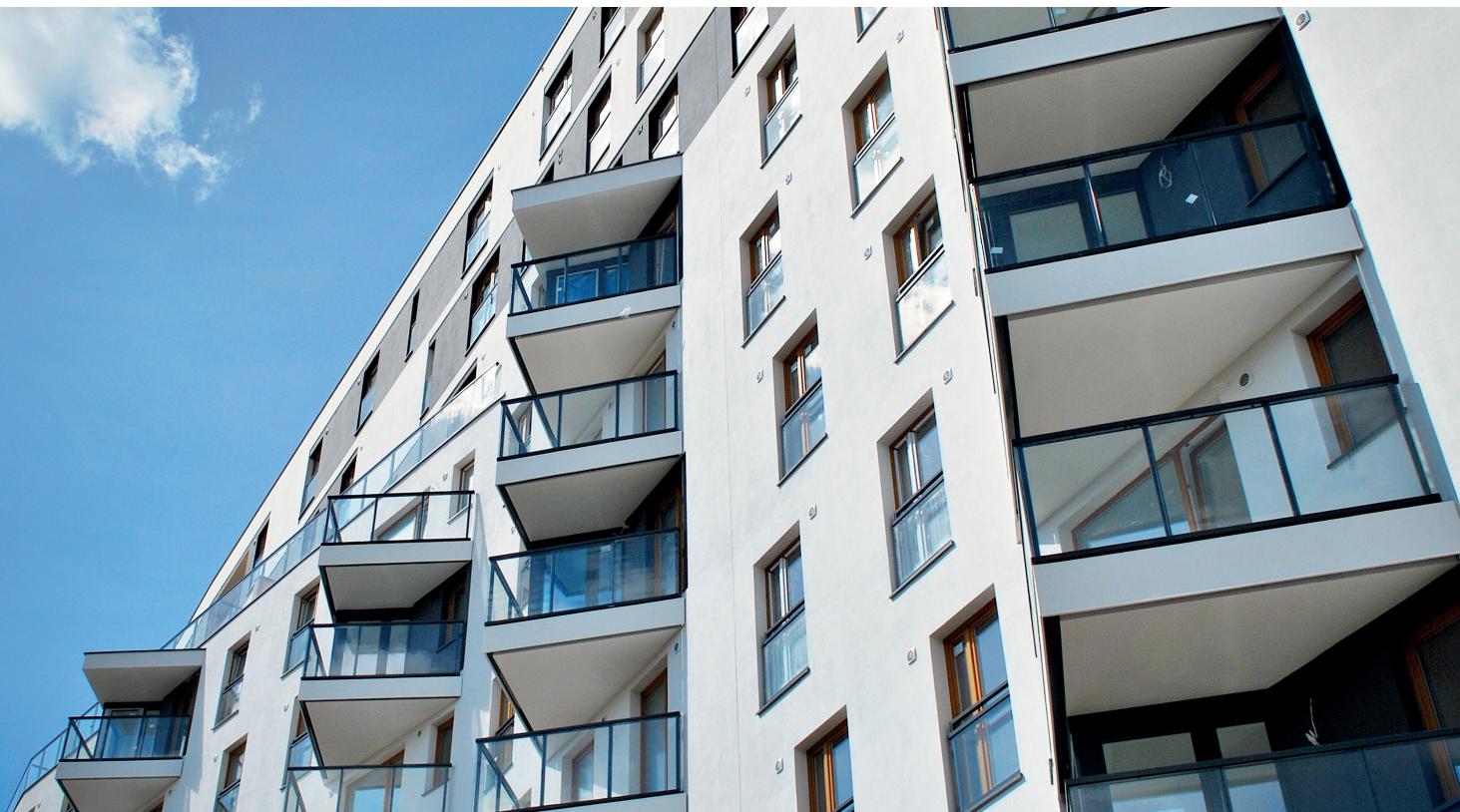
Le développement de programmes de formation professionnelle offrant une alternance travail-études constitue une solution prometteuse. En évoluant dans ce contexte, les étudiants sont directement confrontés aux réalités de l'industrie et renforcent leurs compétences tout en augmentant leur niveau d'employabilité. Toutefois, il est nécessaire que l'État soutienne financièrement les CFP afin d'accroître l'offre de ce type de programmes.

Quant aux programmes de formations de courte durée (COUD), qui sont axés sur les stages en milieu de travail, pour le moment, ils sont réservés uniquement à quelques métiers de la construction. Nous croyons que le développement et l'élargissement des COUD permettraient d'accroître la productivité.

Par le biais d'une modernisation des modes d'apprentissage du secteur de la construction, le gouvernement du Québec peut favoriser l'intégration d'une nouvelle main-d'œuvre qualifiée sur le marché pour répondre à la pénurie, et ce, dans le respect des réalités régionales.

### **RECOMMANDATION 11**

**Entamer un vaste chantier pour réviser de manière exhaustive le système d'enseignement des métiers de la construction et mieux aligner l'offre de formations sur les besoins du marché du travail.**



# PRIORISATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Les lésions professionnelles sont encore trop nombreuses, notamment sur les chantiers de construction, et constituent autant de drames humains évitables. Parallèlement, elles diminuent de beaucoup la productivité des entreprises et entraînent fréquemment des retards de livraison. Il y a donc lieu de s'attarder sur la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec pour ne faire aucun compromis sur la santé et la sécurité au travail (SST).

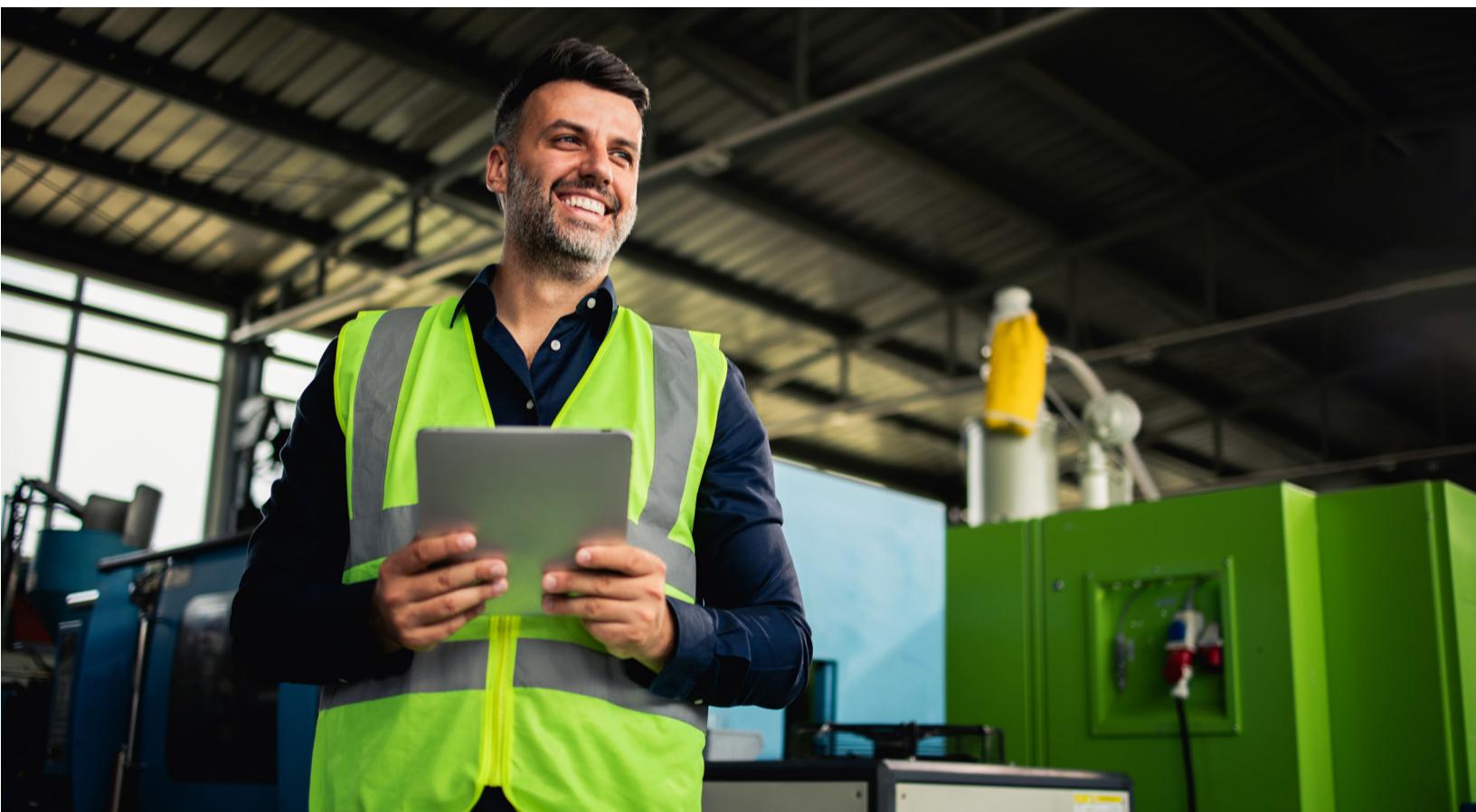
## Un plan d'action chiffré

Les entrepreneurs considèrent que la prise en charge de la SST passe par le développement d'une culture mobilisant tout le personnel de leur entreprise. Les clés du succès éprouvées en prévention sont l'engagement de la direction et des cadres, ainsi que la supervision et l'implication de tous les travailleurs. Le défi sur un chantier, comme sur tout lieu de travail, est de faire en sorte que toutes et tous agissent en préventionnistes.

Or, pour implanter une telle culture, nous devons pouvoir compter sur les plus grands leaders de l'industrie et nous doter d'outils pour mesurer l'impact de nos gestes. La CNEST doit pouvoir guider les milieux de travail et offrir des données ouvertes qui permettent de comprendre la réalité du milieu. Cependant, il semble que des défis technologiques empêchent la CNEST de pouvoir fournir au secteur de la construction les données dont elle a besoin pour guider les entreprises de construction et les orienter vers les meilleures pratiques en matière de SST.

### RECOMMANDATION 12

Mettre en place un plan d'action chiffré, aligné avec la réalité du milieu, afin de réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.



## Revoir le rôle des RSS

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), la création du poste de représentant en santé et sécurité vise à renforcer la culture de prévention sur les chantiers de construction. Deux ans après cette réforme, il est impératif de dresser un portrait réaliste des effets de cette mesure.

Si le principe d'accroître les efforts en prévention fait consensus, la véritable problématique réside dans la façon dont cette fonction est implantée et appliquée sur le terrain. Malgré les intentions louables, plusieurs enjeux majeurs d'ordre juridique, opérationnel et économique ont émergé, soulevant de sérieuses questions quant à la pertinence, à l'efficacité et à la viabilité de la fonction de RSS.

Compte tenu de la grande similitude entre les fonctions actuellement attribuées au RSS et celles du coordonnateur en santé et en sécurité (CoSS), il apparaît pertinent d'envisager une révision des responsabilités du RSS. Une telle réflexion permettrait de clarifier les rôles, d'éviter le dédoublement des tâches et d'assurer une meilleure cohérence opérationnelle sur les chantiers. De plus, il est impératif que les coûts associés au rôle de RSS soient réinvestis dans de meilleures mesures de prévention.

L'industrie de la construction partage le même objectif: réduire les lésions professionnelles et améliorer le bilan lésionnel. Nous reconnaissons d'ailleurs la volonté du gouvernement de renforcer les mécanismes de prévention. Toutefois, la mise en œuvre de la fonction de RSS sur les chantiers soulève d'importants défis, et les résultats attendus en matière de réduction des accidents et des décès ne se sont pas matérialisés. Ces constats nous amènent à remettre en question la pertinence et l'efficacité du modèle actuel.

En parallèle, cette mesure impose une charge financière considérable pour les entrepreneurs, notamment une hausse des coûts de construction. Selon nos estimations, la présence des RSS représente **un coût additionnel direct d'environ 300 M\$ par année** pour l'industrie québécoise de la construction. Ces dépenses, assumées obligatoirement dès qu'un chantier atteint les seuils de 12 M\$ ou de 100 travailleurs, se répercutent sur l'ensemble des projets où il y a un RSS, contribuant ainsi à une hausse générale des coûts de réalisation. En outre, ces sommes n'incluent pas les frais indirects liés à la gestion des RSS, frais qui représentent près de 4 M\$ annuellement. Toutes ces sommes ont inévitablement une incidence à la hausse sur les coûts de construction.

Ainsi, nous croyons que la suppression de la fonction de RSS permettrait de réallouer des ressources financières considérables, soit environ 300 M\$ par an, à des mesures de prévention mieux ciblées qui auraient un plus grand impact sur le bilan lésionnel de notre industrie.

### RECOMMANDATION 13

**Réallouer les ressources financières considérables destinées aux RSS à des mesures de prévention mieux ciblées qui auraient un plus grand impact sur le bilan lésionnel de l'industrie.**



## Sauver des vies grâce à la technologie

Au-delà de la culture d'entreprise, il existe des outils technologiques qui peuvent aider à réduire le nombre de lésions professionnelles, comme c'est le cas dans d'autres pays du monde. En effet, que ce soit les exosquelettes qui aident les travailleurs à soulever et transporter des charges lourdes, les outils technologiques permettant de signaler des risques imminents aux travailleurs, ou même la collecte de données permettant d'identifier les risques de blessures à long terme et les dangers sur les chantiers à court terme, nous observons un changement de paradigme qui contribue à rendre l'industrie plus sécuritaire et plus proactive en matière de prévention des accidents.

### RECOMMANDATION 14

**Octroyer un crédit d'impôt spécifique à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.**

## PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES : MISER SUR L'INNOVATION

Les associations sectorielles en construction jouent un rôle de premier plan pour soutenir leurs membres vers le virage numérique; elles interagissent avec les entreprises qu'elles représentent et connaissent bien leur réalité. En lançant des appels à projets subventionnés destinés aux associations sectorielles pour le déploiement d'initiatives d'accompagnement structurantes et l'amélioration des processus et l'adoption de solutions numériques, le gouvernement stimulerait la productivité des entreprises du secteur au Québec.

Rappelons que les PME (5 employés [R-20] et moins) représentent environ 80% du bassin de cette taille d'entreprises. Elles font face à des défis d'engagement financier et de temps considérables dans leur réflexion vis-à-vis des innovations. Le pourcentage de la contribution financière du gouvernement et la durée des projets pilotes innovants sont des facteurs essentiels pour assurer l'implantation des technologies au sein des entreprises et accélérer ces changements.

L'offensive de transformation numérique (OTN) constitue une excellente initiative qui mériterait d'être reconduite au-delà de mars 2026. Bien que les programmes actuels couvrent les coûts d'analyse des besoins ainsi que les honoraires pour l'accompagnement dans l'adoption des solutions, certaines barrières entravent actuellement l'acquisition des technologies numériques.

Vu les contraintes d'échéancier, nous proposons que la durée des programmes soit adaptée à la réalité du secteur, en comptant les cycles de vacances de l'industrie. Nous recommandons en outre de conserver une proportion de subventions plus élevée pour ces programmes que la contribution de l'entreprise, vu le besoin majeur de l'industrie et la capacité des PME du secteur à investir des montants importants pour l'adoption et l'intégration.

### RECOMMANDATION 15

**Assurer le financement des programmes sur 5 ans afin de tenir compte des cycles d'adoption et d'implantation des innovations dans les entreprises du secteur.**

# CONSTRUCTION DURABLE

La durabilité dans l'industrie de la construction est cruciale pour minimiser son impact environnemental, social et économique à long terme. Les acteurs clés du secteur ont un impact significatif sur la construction durable. En mettant en œuvre des pratiques plus écologiques et en combinant différentes stratégies, les entreprises peuvent contribuer à un avenir plus respectueux de la planète tout en répondant aux besoins humains.

## Soutenir le développement des compétences en matière d'exécution de travaux de construction et de rénovation durables

L'adoption de pratiques durables dans les opérations sur les chantiers et dans les bureaux constitue un défi de taille pour les PME de l'industrie. Pourtant, si elles veulent rester concurrentielles, elles se doivent d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de durabilité.

L'ACQ offre un large éventail de formations à ses membres et à l'ensemble de l'industrie. Il serait donc envisageable de créer des programmes de subvention visant à développer des formations sur des sujets variés intégrant la notion de construction durable.

### RECOMMANDATION 16

**Soutenir financièrement les associations d'entrepreneurs dans le développement d'emplois durables et de formations sur divers sujets de la construction.**



## Miser sur l'économie circulaire en favorisant une gestion responsable des débris de construction, rénovation et démolition (CRD)

Selon le dernier Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, 3 512 000 tonnes de résidus ont été générées en 2021. De ce total, 47% se sont retrouvées dans un site d'enfouissement sans avoir été préalablement triées, rendant impossible leur réutilisation ou leur revalorisation.

En soutenant de façon stratégique l'appui aux entreprises innovantes et au développement des compétences en construction durable, le gouvernement du Québec contribuera non seulement à la réduction de ses émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'environnement bâti, mais aussi à la compétitivité, à l'efficacité et à la résilience de l'industrie québécoise de la construction.

Plusieurs PME d'ici développent des solutions innovantes en matière de tri, de recyclage, de réemploi et de transformation des débris de CRD. Toutefois, ces entreprises font face à de nombreux défis: coûts des équipements, innovations technologiques, logistique, et concurrence des matières vierges.

La valeur des débris des chantiers de construction est très faible sur le marché, ce qui freine l'innovation pour les entreprises qui souhaitent leur trouver de nouvelles utilités. Nous estimons que des montants provenant des redevances devraient être rendus disponibles et distribués afin de soutenir financièrement les entreprises innovantes dans leurs projets de recherche et développement concernant ces matières.

### RECOMMANDATION 17

**Accorder du soutien financier aux petites et moyennes entreprises (PME) visant la valorisation des matières de CRD provenant des chantiers de construction.**

Transporter les matières du chantier vers le point de dépôt représente actuellement une contrainte importante dans la chaîne de valeur des débris de CRD. Pour pallier cette situation et la rendre économiquement attrayante, il est impératif d'améliorer l'accessibilité des points de dépôt.

En cartographiant ces derniers, RECYC-QUÉBEC a démontré qu'ils n'existent pas en quantité suffisante sur le territoire québécois. Des ententes devraient faire l'objet de discussions avec les écocentres pour augmenter le nombre de points de dépôt.

### RECOMMANDATION 18

**Augmenter le nombre de points de dépôt acceptant les matières de CRD provenant des chantiers et en améliorer l'accessibilité pour les entrepreneurs (entente avec les écocentres).**



ASSOCIATION DE LA  
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

[acq.org](http://acq.org)